



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ÎLE DE RE
Monsieur le Président
3, rue du Père Ignace
CS 28001
17410 SAINT MARTIN DE RE

Aux Portes-en-Ré, le dimanche 5 août 2018.

Objet : « Radioscopie 2018 » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et questions à Monsieur le Président

**Copie numérique : Madame Florence DURAND – Directrice Générale des Services
Madame Evelyne CADI – Directrice des Finances**

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver ci-jointe la version la plus récente de notre « Radioscopie 2018 » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Pour information ce document, réalisé cette année pour les cinq communes du Canton Nord de l'Île de Ré et pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, selon le modèle établi à l'origine par les fondateurs de notre association, reprend les principaux indicateurs financiers que nous avons l'habitude de suivre.

Cette étude a soulevé un certain nombre de questions et de réflexions que vous voudrez bien trouver ci-jointes.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre selon le mode opératoire à votre convenance :

- oralement lors d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder,
- par écrit, de préférence à l'adresse électronique contact.adcnordiledere@gmail.com.

Quoi qu'il en soit vos réponses seront reprises dans le corps du texte de cette « Radioscopie 2018 » qui sera mise en ligne sur le site Internet de notre association.

Bien entendu, vous ou vos services, restez libres de nous adresser des commentaires ou des demandes de précisions ou rectifications si notre document s'avérait inexact.

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET**

« Radioscopie 2018 » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Question n°1 :

En matière de transparence financière, pensez-vous, comme le Maire de la commune d'Ars-en-Ré, mettre à la disposition de tous, sur le site Internet de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, vos documents budgétaires ?

Question n°2 :

Les marges brutes d'autofinancement et les marges nettes d'autofinancement, de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, étaient sur une tendance baissière depuis 2013 avant de connaître, en 2016 / 2017, une amélioration notable.

Les prévisions budgétaires de 2018 annoncent ces indicateurs de nouveau en hausse.

Comment voyez-vous l'évolution de ces deux indicateurs dans les années à venir ?

Question n°3 :

Que pensez-vous des valeurs du rapport entre l'annuité des emprunts consolidée (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée ?

Question n°4 :

Ne pensez-vous pas que les éléments financiers liés aux ordures ménagères devraient, comme jusqu'en 2015, être gérés dans un budget annexe ?

Question n°5 :

Avez-vous initié, notamment dans l'optique de l'éventuelle réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et de leurs évolutions ?

Question n°6 :

Ne pensez-vous pas, qu'à l'avenir, l'évolution des charges courantes de fonctionnement devrait être, *à minima*, corrélée à celle des recettes réelles de fonctionnement ?

Question n°7 :

En matière de fiscalité des particuliers : avez-vous une politique préétablie, pour les années à venir, de gestion de l'évolution des taux des contributions locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés non-Bâties, Taxe Foncière Additionnelle sur les Propriétés non-Bâties et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ?

Question n°8 :

Existe-t-il une comptabilité analytique de la taxe de séjour, comme il en existe une pour les ordures ménagères ?

Dans l'affirmative quelles en sont les grandes tendances ?

Les informations détaillées concernant cette taxe de séjour et sa gestion sont-elles accessibles ?

Dans l'affirmative, de quelle façon ?

Question n°9 :

En matière de fiscalité des professionnels : pensez-vous qu'elle est satisfaisante ?

Question n°10 :

Les attributions de compensation en matière de fiscalité professionnelle et de tourisme sont-elles amenées à évoluer dans les années à venir ?

Question n°11 :

Le recours massif à des prestataires extérieurs est-il toujours justifié, notamment si on le met en parallèle de l'augmentation des personnels de la collectivité et donc, en théorie, des compétences internes ?

Faites-vous une analyse *a posteriori* de ces dépenses pour éviter de les réitérer si elles se sont avérées improductives ?

Question n°12 :

La hausse importante des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré vous semble-t-elle totalement justifiée ?

La nouvelle hausse prévisionnelle pour 2018 de ces charges de personnel ne vous semble-t-elle pas déraisonnable ?

Question n°13 :

Comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, à la lumière de l'évolution des charges de personnel des cinq communes du Canton Nord (et peut-être plus généralement des dix communes de l'Île de Ré) et inversement comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel des cinq communes du Cantons Nord (et peut-être plus généralement des dix communes de l'Île de Ré), à la lumière de l'évolution des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré ?

Question n°14 :

Depuis 2011, les charges de personnel représentent une part toujours plus importante des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement : ne pensez-vous pas que ce soit un indicateur sur lequel il serait nécessaire d'agir ?

Question n°15 :

La part de ses recettes réelles de fonctionnement que la Communauté de Communes de l'Île de Ré consacre au financement des associations et autres personnes de droit privé est élevée.

Quelle sera la politique de la Communauté de Communes de l'Île de Ré à l'avenir ?

Question n°16 :

Pour quelle raison vos services ne nous ont toujours pas transmis, depuis le 12 mars 2108, les documents concernant les demandes de subventions 2017 et 2018 de l'Association Rhétaise de Développement Culturelle La Maline ?

Question n°17 :

Pour quelle(s) raison(s) la Communauté de Communes de l'Île de Ré a-t-elle souscrit, ces dernières années, des emprunts d'une aussi longue durée ?

Quelles sont, si elles existent, les conditions contractuelles qui permettront d'éviter la dérive du coût financier de ces emprunts à l'avenir ?

Question n°18 :

La Communauté de Communes de l'Île de Ré utilisera-t-elle régulièrement, à l'avenir, des possibilités de tirage sur des lignes de trésorerie ?

Question n°19 :

L'endettement de la Communauté de Communes de l'Île de Ré a très fortement augmenté jusqu'en 2016.

Comment voyez-vous l'évolution de cet endettement dans les années à venir ?

Question n°20 :

Les pourcentages de réalisation des recettes et des dépenses réelles d'investissement que nous avons calculés, par rapport aux Budget Primitifs, sont mauvais.
Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour corriger cela ?

Question n°21 :

Comme le relevait la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes dans son « Rapport d'observation définitive de la Communauté de Communes de l'Île de Ré – Année 2012 et suivantes » le fonds de roulement de la Communauté de Communes de l'Île de Ré s'est détérioré entre 2012 et 2014.

Selon nos estimations cette détérioration s'est poursuivie.

Quelle est la situation actuelle et quel regard portez-vous sur cet indicateur ?

Question n°22 :

Quelle est la situation actuelle du besoin en fonds de roulement de la Communauté de Communes de l'Île de Ré ?

Question n°23 :

Nous vous imaginons soucieux de l'avenir de l'Île de Ré et de ses habitants : quels sont, selon vous, les principaux défis à relever pour cela ?

Sont-ils matérialisés dans des plans prévisionnels à moyen et/ou long termes (3 ans, 5 ans, 10 ans...) ?